



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 14 septembre 2017, à 20h00

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 34 sur 45 membres
Excusés : Mmes et MM R. Badoud, A. Carnal, C. Clerc, J.-F. Dolt, Ch. Duclos, S. Humbert, F. Péry-Meylan, C. Renaud, D. Renaud, A. Steimer et D. Wicht.

1. Présentation du Parc naturel régional du Jura vaudois (PNRJV)

MM Olivier Schär, Directeur et Bertrand Meylan Président du parc sont venus faire la présentation.

2. Communications de la Présidente

Les documents pour les séances du Conseil continueront à être envoyés par courrier.

Lecture de la lettre envoyée par M. Kronegg.

3. PV de la séance du 29 juin 2017

Le PV tel que présenté est accepté à l'unanimité.

4. Préavis N° 7/2017 : Correctif du règlement du personnel communal du 27 mars 2014 et ajout d'une annexe. Rapport de la commission ad-hoc et vote.

Le Préavis N° 7/2017 tel qu'amendé est accepté par 32 oui et 1 non.

5. Préavis N° 8/2017 : Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéo-surveillance. Rapport de la commission ad-hoc et vote.

Le Préavis N° 8/2017 tel que présenté est refusé par 13 oui et 20 non.

6. Dépôt du Préavis N° 9/2017 : Adoption d'un nouveau règlement communal en matière de subvention des études musicales. Nomination de la Commission des finances et d'une Commission ad-hoc.

La Commission des finances n'est pas nommée.

La Commission ad-hoc est nommée. Font partie de cette commission : MM C.-M. Emery, S. Thuégaz, D. Rochat, N. Beck & G.-A. Suter, élus à l'unanimité.

7. Communication des délégués aux associations.

O. Hog, délégué au Conseil régional informe qu'entre autres, 2 préavis de DISRENS vont être votés, l'un pour le passage sous gare de Gland, et l'autre pour le réaménagement de la Route Suisse à Mies.

8. Communications de la Municipalité.

La Commune a refait la terrasse de l'Auberge.

Les jeux installés sur le site scolaire ont beaucoup de succès.

La Commune souffre d'un déficit d'eau, à cause de la chaleur et du manque de précipitations d'où le maintien de la restriction d'eau.

Le Canton n'accorde plus de nouveaux permis de construire. La commune doit reprendre son PGA.

Les travaux de reconstruction de la nouvelle salle de gym avancent bien.

L'agence postale a été reprise par Mme Noémie Germain du magasin de fleurs « La Vie en Rose » dès le 14 août avec ouverture tous les jours. Mme Nathalie Decarli qui s'occupait de l'agence postale a réintégré le bureau administratif communal.

A la rentrée scolaire, 134 enfants se sont inscrits à la cantine scolaire.

9. Divers et propositions individuelles.

Les travaux de préparation pour installer le terrain multisports vont commencer sous peu.

Le SDIS organise une journée portes-ouvertes le 28 octobre 2017 avec plusieurs animations.

Le Vaud, le 14 septembre 2017

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera **prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*